

# Rudi Vervoort à Charles Michel : tope-la !

- Le ministre-président bruxellois répond positivement à l'invitation du Premier ministre.
- Le Seize a convié les Bruxellois à une première réunion lundi matin.
- Objectif commun : sauver la capitale (et le pays).

## ENTRETIEN

Charles Michel appelait, ce vendredi, dans nos colonnes à « serrer les rangs ». Message à destination des entités fédérées : « mobilisons-nous autour d'un projet fédérateur ». L'interview circule au sein du gouvernement bruxellois, premier concerné. Didier Gosuin (Défi) salue « le ton positif » et relance une demande – déjà formulée, en vain, en novembre et décembre, dit-il, « sans vouloir polémiquer » – d'une réunion conjointe.

L'après-midi, Rudi Vervoort nous reçoit pour réagir, à son tour. D'entrée de jeu, il annonce : « Je veux réagir positivement à l'appel de Charles Michel ».

**Finies les polémiques entre le fédéral et Bruxelles ? Elles n'ont pourtant pas manqué : comités de concertation houleux, guéguerre de com autour d'Audi...**

*Nous devons être à la hauteur des enjeux. Ce ne sont pas des figures de style mais des réalités. Le monde économique bruxellois, aujourd'hui, exprime sa détresse. On l'avait déjà entendue en novembre mais, cette fois, l'onde de choc est plus forte. Et elle vient balayer tout ce qu'on avait mis en place depuis le lockdown.*

**En novembre, on n'avait pas senti le fédéral très mobilisé pour sa capitale...**

*Exact. Dans la coalition fédérale, pas dans*

*le chef de Charles Michel, certains avaient fait le calcul que, si Bruxelles prenait une claque, ce n'était pas grave. Sauf que Bruxelles ne représente peut-être que 8 % de la population mais 20 % de la richesse produite dans ce pays. Quand Bruxelles tousse, c'est tout le pays qui se porte mal. Mais, c'est vrai, au moment du lockdown, certains, à 50 kilomètres d'ici ont dit : « venez chez nous, on ne risque rien. »*

**Vous visez Anvers ?**

*Oui. Et tout le monde a pointé du doigt Molenbeek, c'était confortable. Mais aujourd'hui, on se rend compte que Molenbeek n'est pas ce qu'on a décrit. La nuance retrouve un peu de place. Il faut profiter de ça. Du reste, j'ai remarqué, très vite après les attentats du 22 mars, une attitude tout à fait différente à notre égard de la part du fédéral. Nous avons tout de suite été soutenus*

*dans notre volonté d'éviter le lockdown. Nous avons demandé à Charles Michel de faire une conférence de presse ensemble, il l'a fait. Il annonce des mesures de soutien à l'économie. Et il y a maintenant cette interview.*

**A laquelle, donc, vous répondez positivement. Concrètement, comment voyez-vous la concertation s'installer ?**

*Il y a un comité de concertation, c'est bien. Mais, sur le radicalisme, ces derniers temps, on a aussi initié des réunions entre les chefs de gouvernement : le Premier ministre et les ministres-*

*présidents. On est restés aux atouchements, je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. Il faut donner un coup d'accélérateur à cette configuration-là.*

**Rien que les chefs des gouvernements, pas de ministres ?**

*Il n'y a pas besoin d'être cinquante à la table. Mais il faut associer le fédéral, les Régions, les Communautés.*

**Pour parler de quoi ?**

*Des sujets concrets, des problèmes qui se posent à nous maintenant : le soutien à l'économie, la cohésion sociale, la lutte contre le radicalisme, la restauration de l'image... Le fédéral va se servir de Bruxelles pour promouvoir*

*l'image de tout le pays. Et nous allons travailler sur l'image de Bruxelles. Il faut que les deux démarches soient cohérentes.*

*Notre image ne nous appartient pas en exclusivité et c'est très bien ainsi. Que les autres niveaux de pouvoir puissent bénéficier de cette image, oui,*

*c'est indispensable. Donc, voyons ensemble comment agir. C'est un exemple. Laissons le passé à la commission d'enquête sur les attentats et le futur à la commission qui se penchera sur la laïcité. Nous avons besoin de réponses concrètes à des besoins concrets qui se posent maintenant. C'est dans cette enceinte qu'il faut discuter des grandes orientations.*

*Chacun représente son gouvernement et aura un mandat clair, on pourra avoir un véritable échange. Et puis on concrétisera en intercabinets.*

**Une sorte de « kern » du comité de concertation.**

*Faisons preuve d'inventivité. Notre faiblesse apparente, qui est*

*cette espèce d'éparpillement institutionnel, on doit la dépasser. De même, on doit dépasser nos clivages. Il y a un socle commun de valeurs qu'on doit être en mesure de défendre et de mettre en avant, tous ensemble. Et c'est le rôle du Premier ministre que d'orchestrer cela ; il est le lien entre toutes les entités. Qui d'autre que lui pour jouer ce rôle ? Il a un rendez-vous avec ces enjeux-là. Dans une configuration qui n'est pas simple mais elle n'est simple pour personne.*

**C'est rare, une interview dont le message, destiné à un adversaire politique est : « tope-la ».**

*On aura encore des polémiques, sur d'autres sujets. Mais ici, vu le contexte, c'est quasi existentiel pour notre pays. Il y aura encore de la méfiance, c'est certain, des choses ont été dites, elles ne s'oublieront pas de sitôt. Mais si on reste là-dessus, on ne fait rien. Essayons donc de sortir du petit jeu où chacun pointe l'autre. Ouvrons une nouvelle séquence. Sans naïveté.*

**Rendez-vous dans un mois pour voir comment se porte ce fédéralisme de coopération ?**

*Oui ! Aujourd'hui, je dis au Premier ministre : « allons-y ». Maintenant, il faut concrétiser.*

**NDLR : Pendant l'interview, le Seize a envoyé un mail aux cabinets bruxellois les conviant à une réunion lundi à 10 heures. ■**

Propos recueillis par  
VÉRONIQUE LAMQUIN

# fiscalité Des paiements pourront être étalés

Le gouvernement a fait du redressement économique du pays sa priorité. Aussi l'impact des attentats et les atteintes à l'image du pays poussent-ils manifestement le fédéral à montrer publiquement qu'il entend inverser la vapeur.

Un indice : pas moins de cinq ministres étaient présents aux côtés du Premier ministre lors du point presse d'annonce de ces mesures. Voici les grandes décisions qui ont été prises. Deux axes : introduire des mesures temporaires de flexibilité de l'emploi et permettre aux entreprises de reporter les paiements en retard de taxes et de cotisations en cas de baisse d'activité due aux attentats.

**1 Extension du chômage temporaire.** Le chômage temporaire permet à une entreprise de se séparer momentanément d'une partie de son personnel, qui touche alors une allocation de l'Onem. Le système avait porté ses fruits après la crise de 2008. En principe, il faut prouver la baisse des activités économiques pour prétendre à cette possibilité. Mais cette charge de preuve est suspendue jusqu'au 30 avril pour toutes les entreprises du pays. Après le 30 avril, pour les entreprises de Bruxelles et du Brabant flamand, et uniquement celles-là, ce chômage pour force majeure restera accepté sans conditions. Les autres entreprises du pays devront, si elles veulent y prétendre, apporter la preuve de leurs dommages et le lien avec les attentats. La procédure de chô-

mage économique est également allégée pour toutes les entreprises.

**2 Report de paiement des cotisations sociales.** Le fédéral donne un coup de pouce particulier aux entreprises de l'Horeca et du commerce de Bruxelles et Zaventem. Ces entreprises peuvent reporter d'un an sans majoration le paiement de leurs cotisations sociales des trois premiers trimestres. Ils sont également reconnus comme secteurs en crise, ce qui leur ouvre d'autres possibilités d'allègement de cotisations. Les autres entreprises peuvent aussi bénéficier de reports, de réduction des versements anticipés et de dispenses si elles prouvent des difficultés suite aux attentats.

**3 Suspension des sanctions en cas de retard de paiement des cotisations.** Les entreprises qui ont toujours payé à temps leurs cotisations mais qui n'y parviennent plus depuis les attentats seront exonérées des majorations et intérêts de retard. Un plan de paiement mensuel sur 18 mois pourra être mis en place sur simple demande de l'employeur.

**4 Suspension des amendes TVA et précompte professionnel.** Toute entreprise capable de démontrer qu'elle a subi des dégâts économiques depuis les attentats bénéficiera d'une souplesse particulière en matière de TVA et de précompte professionnel. Elle pourra étaler ses paiements et ne se verra pas infliger les habituelles

amendes et les intérêts de retard.

**5 Annulation des économies dans les trois institutions culturelles fédérales.** Les institutions culturelles et Bozar en particulier souffrent de la désaffection des visiteurs et des touristes en particulier. Le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, a annoncé l'affectation d'un montant de 888.000 euros aux trois institutions, la Monnaie, Bozar et l'Orchestre national. Un montant de 670.000 euros sera également dégagé pour la sécurité de ces institutions. C'est ce qui permet au ministre d'annoncer que ces institutions échapperont aux économies de fonctionnement de 2 % imposées à tous les services publics fédéraux.

L'annonce de cette intervention fédérale a soulagé le monde des entreprises, qui a d'ailleurs été associé à la discussion. « *Les dégâts sur l'économie ne sont pas symboliques*, dit Pieter Timmermans, l'administrateur-délégué de la Fédération des entreprises de Belgique. *Selon nos estimations, l'impact devrait atteindre entre 0,1 % et 0,2 % du Produit intérieur brut. Après les attentats de Paris et le lockdown, nous étions déjà à 0,1 %. Avec les attentats de Bruxelles, je pense que nous allons nous rapprocher des 0,2 %.* »

Le monde des entreprises appelle à présent à une campagne d'image, pour redresser la réputation du pays. « *Aujourd'hui, nous devons être chauvins* », a conclu Pieter Timmermans. ■

BERNARD DEMONTY



## Les mesures fédérales

- ▶ Extension du chômage temporaire ciblée sur les entreprises de Bruxelles et du Brabant flamand.
- ▶ Report de paiement des cotisations sociales dans l'Horeca bruxellois et de Zaventem.
- ▶ Suspension des sanctions en raison des cotisations en raison des attentats dans tout le pays.
- ▶ Suspension des amendes TVA et précompte professionnel pour les entreprises touchées par les attentats dans tout le pays.
- ▶ Annulation des économies dans les trois institutions culturelles fédérales.



## Les mesures régionales

- ▶ Exemption de la city tax pendant six mois pour les hôtels
- ▶ Dispositif temporaire de garanties spécifiques via le Fonds bruxellois de garantie
- ▶ Création d'un fonds de crédits de crise à la Srib (3,5 millions)
- ▶ Sécurisation des salles de spectacle et lieux de culture (400.000 euros)
- ▶ Monitoring constant des mesures prises
- ▶ Création d'un pool d'experts (« restart.brussels ») pour accompagner les entreprises (600.000 euros)
- ▶ Renforcement des services du numéro d'appel pour entreprises (1819)
- ▶ Une campagne de promotion de Bruxelles en Belgique et à l'étranger (395.000 euros)

# Indemnisation

Une reconnaissance nationale pour les victimes des actes du 22 mars. Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Koen Geens, ministre de la Justice, ainsi que Steven Vandeput, ministre de la Défense, en ont décidé ensemble : des mesures supplémentaires seront mises en place pour soutenir les victimes belges des actes terroristes. « *Le but est de clarifier les choses pour les victimes des dramatiques événements du 22 mars 2016* », avance leur communiqué.

Première action : l'élaboration d'un statut de « reconnaissance nationale », similaire à celui d'une victime de guerre. Il garantira une aide d'urgence et, selon le cas, pourra garantir une pension, le remboursement intégral à vie des frais médicaux (qu'ils soient physiques ou psychiques) et une carte de victime qui devrait offrir certains avantages.

Pour aider les blessés et les familles des décédés dans leurs démarches, un guichet unique sera créé au sein du Fonds d'aide aux victimes du SPG Justice. Il sera composé de deux collaborateurs du SPF Justice pour la coordination et la gestion, deux collaborateurs du SPF Sécurité sociale pour prendre contact par télé-